

# Grand Concours de Pêche

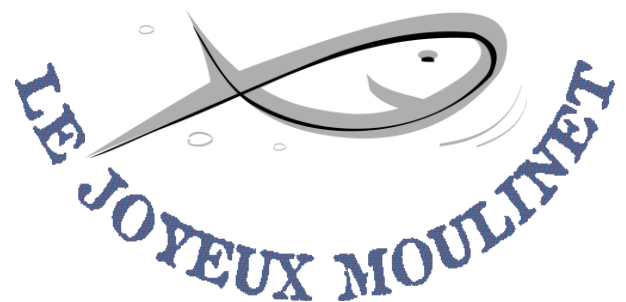
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019  
dès 8h45 à Coignières



“Le Joyeux Moulinet” - Association de défense de l'environnement agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

## Étang du Val Favry à COIGNIERES

**BAR CHAMPETRE & SONO**  
**SERVICE DE PIZZAS**  
à commander et régler sur place



Grand concours de pêche ouvert à tous  
**SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019**

Rendez-vous à **8h45** (Début du concours à **10h15**)  
Pause à 12h30 - Reprise à 14h15 - [Interruption-Déjeuner Pizza]  
Fin du concours à **17h00**

.....  
Gratuit pour les - de 18 ans - 10 euros pour les + de 18 ans  
Récompenses, coupes, bons d'achat dans chaque catégorie

**Remise gratuite de poissons rouges**  
**à chaque jeune inscrit**

Pré-inscriptions et Renseignements  
au 01.30.13.17.77.

**Serge Pradines**      **André Demay**  
Président              Trésorier  
06 88 33 17 31

**Lionel Lourdin**      **Jean-Luc Tanguy**  
Garde Pêche          Garde Pêche  
06 05 36 02 31

# FÊTE de la PÊCHE et de la NATURE

## GRAND CONCOURS

Samedi 21 septembre 2019  
Étang du Val Favry à Coignières - Dès 8h45

- Étang peuplé essentiellement en Carpes, Tanches, Gardons, Perches, Carassins, Brochetons

Des pêcheurs avertis seront à la disposition des jeunes et des amateurs pour les aider à monter leurs lignes et les conseiller

\*\*\*\* Fourniture gratuite des asticots aux jeunes pêcheurs \*\*\*\*

> **BAR CHAMPETRE ET SONO**

- 8h45** - INSCRIPTIONS
- 10h15** - Début du **Concours de pêche individuel** OUVERT A TOUS  
[ 3 CATEGORIES : HOMMES, FEMMES, JEUNES <> - DE 16 ANS ]
- 12h30** - Pause - Interruption Déjeuner  
SERVICE DE « PIZZAS » à commander et régler sur place (Pizza au choix env. 8 €)
- 14h15** - Reprise du concours
- 17h00** - Fin du concours et pesée par les Commissaires
- Remise officielle des récompenses et des lots aux pêcheurs  
par M le Maire de Coignières ou son représentant et  
par Serge PRADINES, Président, assistés des dirigeants du Joyeux Moulinet  
(Médailles, Coupes, Lots, Articles de pêche)



### REGLEMENT DU CONCOURS

- Les emplacements pourront être rétribués en cas d'absence des pêcheurs inscrits ½ heure avant le concours - Aucun remboursement ne sera effectué
- Lots et récompenses seront attribués selon les classements (par catégorie pour le concours individuel) aux pêcheurs qui se seront distingués positivement
- Chaque concurrent ne pourra pêcher qu'avec une seule ligne munie d'un seul hameçon
- Modes de pêche autorisés : au coup, - Pêche à la canne uniquement
- Fouilles interdites
- Longueur limitée à 11,50 mètres sous peine d'exclusion, chaque concurrent devra pêcher à la place désignée par le tirage et ne pourra quitter son emplacement de plus d'un mètre sauf autorisation expresse d'un Commissaire.
- A la fin de l'épreuve, chaque pêcheur devra rester impérativement à sa place pour la pesée.
- Les classements seront établis selon le calcul suivant :  
1 poisson = 5 points, 1 gramme = 1 point
- Toutes difficultés, tous litiges éventuels seront réglés de manière souveraine sans contestation possible par les Commissaires.
- Par le simple fait de son inscription, chaque concurrent accepte sans réserve et intégralement le présent règlement.

**Inscription sur place, le jour du concours (environ 1heure30 avant le concours)**

**Frais d'inscription** : **Concours individuel** : **10 €** [plus de 18 ans] - **Gratuit** pour les mineurs de moins de 18 ans  
[Renseignements au 01.30.13.17.77 / Serge PRADINES, Président] -

[www.federationpeche78.fr/le\\_joyeux\\_moulinet.htm](http://www.federationpeche78.fr/le_joyeux_moulinet.htm)

Le Bureau du Joyeux Moulinet tient à remercier : La Mairie de COIGNIERES notamment son Maire Didier FISCHER, ses Services Techniques et les Relations Publiques - La FEDERATION DE PECHE DES YVELINES - Le magasin « PACIFIC PECHE » de COIGNIERES, dépositaire de ses cartes de pêche [Tél. magasin : 01.30.49.03.00] - Nos gardes-pêche, Jean-Luc TANGUY, Lionel LOURDIN et Benoit JUSSOT - Tous ses bénévoles et sympathisants.